

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 02 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande de Madame GERARDIN Sylvie du 20 mai 2017 reçue le 26 mai 2017,
- CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité d'une fête des voisins organisée sur les rues suivantes : Jarville, Louis Blériot, Saint Exupéry, Laneuveville et une partie de la Grande Rue à Heillecourt, le samedi 10 juin 2017.

ARRETE :

Article 1^{er} – Madame GERARDIN Sylvie est autorisée à occuper le domaine public à l'occasion de la fête des voisins organisée sur les rues suivantes : Jarville, Louis Blériot, Saint Exupéry, Laneuveville et une partie de la Grande Rue à Heillecourt, le **samedi 10 juin 2017 à 12 heures**.

Article 2 - L'interdiction de circulation visée à l'article 1^{er} n'est pas applicable aux propriétaires riverains ni aux usagers des garages de cette voie.

Article 3 – Le pétitionnaire veillera à minimiser les nuisances sonores et à rendre les lieux en bon état de propreté.

Article 4 - Par dérogation aux prescriptions de l'article 1^{er}, cette voie pourra être utilisée par les véhicules des médecins, les ambulances, les véhicules de police ou des services de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 5 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

.../...

Article 6 – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Madame GERARDIN Sylvie, responsable de l'organisation de la manifestation, 4 rue de Jarville à HEILLECOURT,
- Les Services Techniques Municipaux,
- La Police Municipale.

Le Maire,

D. SARTELET